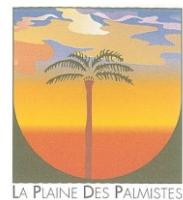


# RELAIS DE LA PLAINE DES PALMISTES

**Dimanche 24 février 2019**



Départ à 9h au stade Adrien Robert de la Plaine des Palmistes

Equipe de 8 relayeurs

Inscription : 80 euros

Tee-shirt offert

Retrait des dossards le matin entre 6h et 8h30

Club d'athlétisme de la Plaine des Palmistes

27 avenue du stade

97431 La Plaine des Palmistes

0693 00 14 57

[caplainedespalmistes@gmail.com](mailto:caplainedespalmistes@gmail.com)

**SPORTPRO REUNION**

**REGLEMENT**  
**RELAIS DE LA PLAINE DES PALMISTES**  
**DIMANCHE 24 FEVRIER 2019**

**Le club d'athlétisme** de la Plaine des Palmistes, en collaboration avec la mairie, sous le patronage de la Ligue Réunionnaise d'Athlétisme, organise le **dimanche 24 février 2019**, à partir de **9 h 00**, le « **RELAIS DE LA PLAINE DES PALMISTES** ».

Article I. Le départ et l'arrivée se feront sur le stade Adrien Robert de la Plaine des Palmistes.

Article II. Chaque équipe devra être composée de 8 athlètes sur le circuit aux endroits indiqués. Chaque équipe pourra être suivie par un officiel responsable de son association et devra payer une participation de 80 €.

Article III. La caravane empruntera le circuit pour un tour de reconnaissance et en même temps déposera les relayeurs à leurs points respectifs.

Article IV. Peuvent participer à cette épreuve, les coureurs licenciés à la LRA et les coureurs non licenciés, sous présentation d'un certificat médicale datant de moins d'un an. Les décharges de responsabilités ne seront pas acceptées.

Les ententes entre les clubs sont interdites.

Article V. Les athlètes devront courir sur le côté droit de la chaussée. Il est interdit de :

- Courir torse nu
- D'utiliser un raccourci
- D'emprunter un moyen de locomotion quelconque.

Le non respect de ce règlement entraînera la disqualification de l'équipe.

Article VI. Toutes réclamations des coureurs concernant le déroulement des épreuves devront être faites au directeur de course dans les quinze minutes au maximum qui suivent l'arrivée du dernier coureur.

Article VII. Les réclamations seront immédiatement examinées par une commission technique formée par les organisateurs.

Article VIII. Les décisions prises par cette commission technique seront arrêtées définitivement et ne pourront être ultérieurement contestées.

Article IX. Les équipes seront récompensées selon un barème établi par les organisateurs.

Article X. Un athlète ne pourra courir qu'un seul parcours et être inscrit que dans une seule équipe.

Article XI. Le fait de s'inscrire à cette manifestation engage l'entièvre acceptation de ce règlement

**Classement licencié et non licencié.**

Seront récompensés les trois premières équipes de chaque catégorie pour les licenciés et les trois premières équipes de chaque catégorie pour les non licenciés.

**Licencié:**

Master F	Master H
Senior F	Senior H
Mixte (4 F/4G)	
Equipe jeune (de minime a cadet)	

**Non licencié :**

Senior F	Master H
Senior F	Master F
Mixte (4 F/4G)	
Equipe jeune (de minime a cadet)	

## **FICHE D'INSCRIPTION**

Je soussigné(e).....responsable de l'association  
.....demande l'autorisation d'inscrire mon équipe pour le relais de la Plaine  
des Palmistes, qui aura lieu le 24 février 2019.  
Signature :

<b>N°</b>	<b>Nom et Prénom</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>N° licence</b>
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
<b>9R</b>			

## **Départ et arrivée au stade Adrien Robert de la Plaine des Palmistes**

**RELAIS 1 : 3 km 200 :** plat, faux plat et montée douce (Stade, bassin Cadet, rue des remparts, début de la rue des mimosas).

**RELAIS 2 : 2 km :** plat, descente, faux plat, (rue des mimosas, rue des Goménolés, rue Pierre Cornu)

**RELAIS 3 : 2km400,** faux plat, montée douce (rue Cornue, rue des remparts, rue Richard Adolphe, rue Jean Thevenin)

**RELAIS 4 : 2km600,** descente, plat, monté douce (rue Jean Thévenin, Eugène Rochetaing, Luc Boyer, Rue Pignolet, Rue Richard Adolphe, Rue Mimosa)

**RELAIS 5 : 2km** descente, faux plat, (rue mimosa, Rue des Goménolés, rue cornu)

**RELAIS 6 : 2km,** faux plat, montée douce, plat (rue Cornu, rue des Remparts, rue Richard Adolphe, rue des mimosas)

**RELAIS 7 : 2km,** descente, faux plat, (rue des mimosas, rue des Goménolés, rue Cornue)

**RELAIS 8 : 3km 200,** faux plat, montée douce, descente (rue Cornu, Rue des remparts, rue Richard Adolphe, Rue des Mimosas, rue Goménolés)